



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Mobiliser la finance privée : Le levier réglementaire

1) Le président du Conseil de stabilité financière (FSB), Mark Carney (également président de la banque centrale d'Angleterre) a reconnu dans un discours historique prononcé le 29 septembre à la Lloyd's que le dérèglement climatique était source de risques financiers :

- risques physiques
- risques de responsabilité
- risques de transition carbone (pertes de valeurs d'actifs carbonés)

Le FSB a constitué un groupe de travail qui publiera en 2016 des recommandations de méthode pour que les acteurs financiers puissent publier des analyses cohérentes des risques pris dans leur activité.

2) Le président de la Banque de France a insisté sur l'importance de ces enjeux dans son discours du 30 novembre.

3) La France a pris une initiative pionnière en incluant dans la loi de transition énergétique l'article 173 rendant obligatoire pour les investisseurs institutionnels la communication d'informations sur les risques liés au changement climatique. La publication du décret, en consultation publique, est attendu avant la fin de la COP21.

4) Nous soutenons ces démarches qui font pénétrer le sujet crucial qu'est le dérèglement climatique dans le raisonnement et les informations fournies par les acteurs financiers. Il ne s'agit bien sûr que d'un premier pas ; le suivant sera de prendre –comme le font certains fonds très importants - des décisions effectives de décarbonation des portefeuilles d'investissement et de renforcement dans ces portefeuilles de titres d'entreprises contribuant à la transition : ce sont celles qui permettent d'éviter des émissions de gaz à effet de serre.

5) A ce jour les engagements de désinvestissement des énergies fossiles ont dépassé les 3400 milliards de dollars et plus de 500 institutions ont rejoint la mouvement Divest-Invest (déclaration du 2 décembre de May Boeve co-fondatrice de 350.org).